



SERVICES PARTAGÉS CANADA (SPC)

Invitation à se qualifier (ISQ) pour le processus d'approvisionnement en services réseau du gouvernement du Canada (SRGC)

N° de l'invitation à se qualifier	R000076631	Date	1 février, 2021
Amendement No.	006	No de référence du SEAOG	PW-20-00939000

Bureau émetteur	Services partagés Canada 180, rue Kent, 13e étage Ottawa (Ontario) K1P 0B6		
Autorité contractante (L'autorité contractante est le représentant de SPC pour toute question et tout commentaire relatifs au présent document.)	Nom	Daniel Ellsworth	
	N° de téléphone	613-324-6422	
	Adresse courriel	ssc.gc-network-services-gc-services-reseautiques.spc@canada.ca	
	Adresse postale	180, rue Kent, 13e étage Ottawa (Ontario) K1P 0B6	
Date et heure de clôture	19 février, 2021 @ 14h00 HNE		
Fuseau horaire	Heure normale de l'Est (HNE)		

INVITATION À SE QUALIFIER - AMENDEMENT NO. 006

L'Amendement no. 006 est soulevé:

- 1) Pour identifier les dates limites clés;
- 2) Pour répondre aux questions posées par les répondants potentiels; et
- 3) Pour identifier the No. APL: BPM012005.

Milestone	Original Date	Revised Date
Date de publication de l'ISQ	21 décembre, 2020	completé
Séance d'information pour les répondants	8 janvier, 2021	completé
Date limite pour les soumissions préalables	22 janvier, 2021 @ 11:59 PM (HNE)	29 janvier, 2021 @ 11:59 PM (HNE) (AMD#1) 5 février, 2021 @ 11:59 PM (HNE) (AMD#2)
Date limite pour la soumission des questions et des commentaires	26 janvier, 2021 @ 2:00 PM (HNE)	2 février, 2021 @ 2:00 PM (HNE) (AMD#2)
Date et heure de clôture	12 février, 2021 @ 2:00 PM (HNE)	19 février, 2021 @ 2:00 PM (HNE) (AMD#1)

Question 22:

“Pouvez-vous définir s’il vous plaît, le point de présence PdP (PoP) dans l'annexe B - Services du réseau de base du volet 1, exigence obligatoire 4? Le PdP (PoP) doit-il se trouver sur la dorsale de l'entrepreneur principal ou est-ce qu'une relation de partenariat existante avec un fournisseur de boucle locale suffisante pour être qualifiée de présence?”

Même parmi les plus grandes entreprises canadiennes, très peu d'organisations canadiennes ont besoin de plus d'un point de présence dans les provinces à l'extérieur du Québec et de l'Ontario. L'exigence de 2 PdP (PoP) dans chacune des 6 ou plus provinces / territoires limitera strictement le nombre de répondants potentiels. L'exigence peut-elle être modifiée à au moins 2 PdP (PoP) au Québec et en Ontario et au moins 1 PdP (PoP) dans 4 autres provinces?”

Réponse 22:

Un point de présence PdP (PoP) est défini comme un concentrateur physique d'agrégation / distribution de trafic pour un fournisseur de services de télécommunications qui fournit un point de terminaison central pour le service de réseau de base.

Le Canada confirme que le service de réseau de base doit être mis en œuvre à un point de présence PdP (PoP) situé sur la dorsale de l'entrepreneur principal.

Le Canada n'apportera pas le changement demandé.

+++++



Question 23:

« L'ISQ définit le fournisseur de services de réseau de base comme « un entrepreneur principal qui fournit un ou plusieurs CNS ». » De plus, l'ISQ définit le service de réseau de base comme « un service géré pour un réseau de base ». Nous croyons comprendre que le Volet 1 inclut le réseau (bande passante et les circuits), la gestion du réseau et que le Volet 1 remplacera les contrats de réseau géré existants tels que GCNET. Veuillez confirmer. »

Réponse 23:

Le Canada a l'intention que tout contrat résultant de ce processus d'approvisionnement de l'ISQ soit utilisé pour fournir des services de réseau modernisés, fiables, sécurisés et rentables qui s'harmoniseront avec les stratégies de réseau de SPC et fourniront des services de remplacement pour les contrats expirant, tels que GCNet à leur échéance.

+++++

Question 24:

“L'ISQ définit le fournisseur de services de réseau étendu défini par logiciel (FS-SD-WAN) comme « un entrepreneur principal qui fournit des SD-WAN ». Les SDWAN sont définis comme « une application particulière de la technologie de réseau appliquée aux réseaux étendus qui peut être contrôlée de façon dynamique et centrale au moyen d'applications logicielles pour établir des politiques centralisées qui sont utilisées pour diriger les flux de trafic du réseau et des applications. Un réseau étendu défini par logiciel est créé par des superpositions de réseaux de transport logiques agnostiques qui assurent un contrôle et une sécurité centralisés du réseau et une optimisation du trafic en temps réel sur tous les liens de réseau disponibles. Le réseau étendu défini par logiciel comprend, sans toutefois s'y limiter : les appareils, les contrôleurs, et l'orchestrateur de réseau étendu défini par logiciel. »

Sur la base de ces définitions, nous comprenons que le fournisseur de services SD-WAN est responsable de la solution (matériel / logiciel / services) qui sera appliquée au réseau de base du gouvernement et toutes les liaisons WAN / HSIA nécessaires ne font pas partie des exigences SDWAN. »

Réponse 24:

Le Fournisseur de Service du Réseau étendu défini par logiciel (FS-SD-WAN SS) est responsable du service SD WAN. Les exigences relatives au service SD-WAN seront fournies pendant la phase d'Examen et Précision des Exigences (EPE).

+++++

Question 25:

“L'ISQ définit un service de réseau d'accès à l'immeuble comme « un service géré pour un BAN ». Il définit en outre un BAN comme « un réseau d'accès et / ou un service LAN ». Pour maximiser le bassin de répondants potentiels, il est courant dans l'industrie de diviser le réseau d'accès et le service LAN en Volet séparés. Ce faisant, le bassin de répondants ne se limite pas aux fournisseurs d'accès. Est-ce que SPC envisagerait de diviser le réseau d'accès et le service LAN pour augmenter le nombre de répondants et augmenter la valeur pour le Canada?

1. Dans la section 1.8.3, supprimez « et / ou LAN » de la définition de réseau d'accès à l'immeuble (BAN).
2. Créer une annexe J supplémentaire pour les « Formulaires de projet de référence ISQ pour le volet 6: Service de réseau local » avec une exigence d'expérience obligatoire équivalente n ° 1 (centre de service / centre d'opérations réseau) et n ° 2 (billets d'incident, billets de changement, etc.).
3. Déplacer les exigences d'expérience obligatoires nos 5 et 6 de l'annexe C à la nouvelle annexe J: Service de réseau local; et

4. Dans la Section 6.6 Base de qualification, ajoutez une Section 6.6.6 Volet 6: Fournisseur de services de réseau local. Pour plus de clarté, nous avons également fourni le document ci-joint pour montrer à quoi pourraient ressembler les annexes C et J révisées avec les changements décrits aux points 2 et 3 ci-dessus.

Réponse 25:

Le Canada n'apportera pas les changements demandés.

+++++

Question 26:

L'ISQ définit les fournisseurs de services de réseau optique comme «un entrepreneur principal qui fournit des services de réseau optique (ONS)». Il définit également l'ONS comme «un service géré pour un réseau optique». Nous comprenons que le Volet 4 comprend le réseau optique et la gestion du réseau optique. Veuillez confirmer.

Réponse 26:

Le volet 4 comprend la gestion des services de réseau optique, tel que défini dans le terme «service géré» pour tout contrat pouvant résulter de ce processus d'approvisionnement de l'ISQ pour les services de réseau optique.

+++++

Question 27:

“La section 4.6.5 h iii) stipule que les références seront acceptées comme démontrant que «la totalité ou la quasi-totalité d'un service du prédécesseur de l'entreprise qui était chargée d'exécuter les travaux correspondant à l'expérience exigée a été transférée chez le répondant, ainsi que la majorité ou la quasi-totalité des employés de ce service, et le répondant continue de mener essentiellement les mêmes activités que ce service.”

Étant donné que la durée du contrat est illimitée et compte tenu de l'impact du COVID19 et des tendances générales du marché, il y aura probablement une restructuration au cours des prochaines années. Notre hypothèse est la suivante :

Dans le cas où un répondant se qualifie pour l'ISQ ou se voit attribuer un contrat à la suite d'une Demande de Proposition (DP) et que «la totalité ou la quasi-totalité d'une unité commerciale spécifique qui était responsable au sein de l'entreprise prédécesseur du travail lié à l'exigence d'expérience a été transférée à ou s'est séparé en tant qu'entité distincte avec tous ou presque tous les employés de cette unité commerciale, et l'intimé continue d'exploiter essentiellement la même entreprise que cette unité commerciale ». Ensuite, SPC permettra à ce répondant de poursuivre le reste du processus d'approvisionnement , ou de fournir des services dans le cadre d'un détenteur d'Offre à commandes, ou d'Arrangement en matière d'approvisionnement attribué en tant que nouvelle entité corporative à condition qu'elle satisfasse à toutes les autres exigences de sécurité et financières et sous réserve de l'approbation de SPC. Veuillez confirmer.”

Réponse 27:

Le Canada n'émet pas de contrats à durée illimitée, veuillez-vous référer à l'article 1.6.4 de l'ISQ concernant la durée de toute Offre à commande ou Arrangement en matière d'Approvisionnement ultérieure.



Tel qu'indiqué dans l'ISQ, le Canada ne considérera que les projets de référence des répondants eux-mêmes. La section 4.6.5 h iii) détaille une condition selon laquelle l'expérience d'un prédécesseur d'entreprise pourrait être évaluée comme l'expérience du répondant dans le cas d'un transfert antérieur d'une unité commerciale et de ses employés au répondant.

Le Canada ne confirme pas qu'un répondant peut poursuivre le reste du processus d'approvisionnement ou fournir des services dans le cadre d'une Offre à commande ou d'un Arrangement en matière d'Approvisionnement attribué en tant que nouvelle entité corporative. Veuillez-vous référer à l'article 4.7 de l'ISQ.

+++++

Question 28:

“De nombreuses organisations créent une structure d'entreprise pour s'aligner sur les territoires géographiques, pour répondre aux exigences de sécurité locales et à des fins fiscales. Néanmoins, ces entités partagent des outils, des bonnes pratiques, des procédures et des centres d'excellence communs. Il est courant dans l'industrie que les organisations évaluant la capacité de l'entreprise (y compris les achats antérieurs de SPC) évaluent les connaissances, les capacités et les compétences de la vaste structure organisationnelle qui comprendrait les sociétés mères et les sociétés affiliées afin de maximiser les chances d'obtenir la plus grande valeur pour le Canada.

Étant donné que SPC a ouvert la porte à l'utilisation de centre opérationnel de réseau (NOC) situé au Canada et aux États-Unis, nous demandons que les références soient autorisées du fournisseur principal et de ses sociétés mères et de ses filiales nord-américaines. Cet arrangement permettrait à SPC d'évaluer les capacités pertinentes des répondants dont ils pourraient tirer parti dans la réalisation de ce engagement.

Réponse 28:

Le Canada n'apportera pas le changement demandé.

+++++

Question 29:

“Nous avons fait plusieurs demandes depuis le 21 décembre 2020 pour le faire passer du site Achats et Ventes au site APL, mais il n'apparaît toujours pas sous le titre "Mes Appels".

Je crains que nous manquions des mises à jour ou des questions-réponses qui auront un impact sur notre réponse. De plus, la date limite du processus de vérification de la conformité pré-soumission et la date limite des questions et réponses approchent à grands pas (le 22 janvier et le 26 janvier respectivement).

Seriez-vous en mesure de confirmer quand la sollicitation sera déplacée vers l'APL et s'il y a des amendements ou des questions / réponses publiés ou en attente?

Réponse 29:

L'ISQ des SRGC a été publié sur le site Approvisionnement au paiement en ligne (APL) et a été attribué au BPM n° BPM012005. Conformément aux instructions de l'ISQ, toutes les questions et réponses, ainsi que les documents de référence associés à cette ISQ ont été et continueront d'être affichés sur le site web Achats et ventes. Les Amendements 001 à 005 ont tous été publiés à ce jour avec les pièces jointes pertinentes. Cela continuera d'être le cas jusqu'à la clôture de l'ISQ.

Le site APL ne doit être utilisé que pour soumettre les réponses finales des répondants à l'ISQ avant la date et l'heure de clôture de l'ISQ. Toutes les questions ainsi que les soumissions préalables

doivent continuer d'être envoyées à ssc.gc-network-services-gc-services-reseautiques.spc@canada.ca tel que stipulé dans l'ISQ.

Veillez-vous reporter à la page 1 de la présente modification pour les dates clés actuelles associées à cet ISQ.

+++++

Question 30:

“L'ISQ demande le nom des références et des personnes à l'emplacement du client. Beaucoup de nos clients reçoivent plusieurs demandes mensuellement et nous ont demandé de contrôler la demande. Dans le passé, SPC a permis au répondant de nommer le client et le contact client, mais d'utiliser le répondant comme point de contact pour organiser le point de contact avec le client. Bien que nous reconnaissons que tout courriel ou appel téléphonique ne se fera qu'entre SPC et le client, est-il acceptable que le répondant soit le point de contact pour la ressource client désignée.

Réponse 30:

Il n'est pas acceptable que le répondant soit la référence du projet ou agisse comme point de contact pour atteindre la référence du projet.

+++++

Question 31:

“À quelle fréquence SPC réévaluera-t-il la qualification des fournisseurs dans ce format? Par exemple, si un fournisseur choisit de ne pas soumettre de réponse pour un volet, dans combien d'années aurons-nous la possibilité de nous qualifier à nouveau?

Réponse 31:

Une ISQ est un processus de qualification qui n'a pas de période de rafraîchissement comme c'est souvent le cas avec les arrangements en matière d'approvisionnement (AMA) et les offres à commandes (OC). Une fois que les fournisseurs sont qualifiés pour une ISQ, il n'y a plus de périodes de qualification pour cette ISQ. Si le Canada établit un AMA et / ou un OC pour un volet, le Canada peut, à sa discrétion, rafraîchir la liste des fournisseurs pour cet AMA et / ou OC.

+++++

Question 32:

“Annexe A: Niveau d'attestation de sécurité du répondant.

A-t-on déterminé quel niveau d'attestation de sécurité sera nécessaire pour répondre aux futures demandes de propositions ou offres à commandes pour les fournisseurs qualifiés?



Réponse 32:

Une copie provisoire de la liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS) peut être fourni pour chaque volet pendant la phase EPE. Une LVERS sera fournie pour chaque sollicitation ultérieure.

+++++

AUCUN CHANGEMENT PAR RAPPORT À TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS.

